

**Le Code d'éthique des
professionnels de la
comptabilité et de l'audit –
Espace OHADA**

Novembre 2016



EY

Building a better
working world



Sommaire

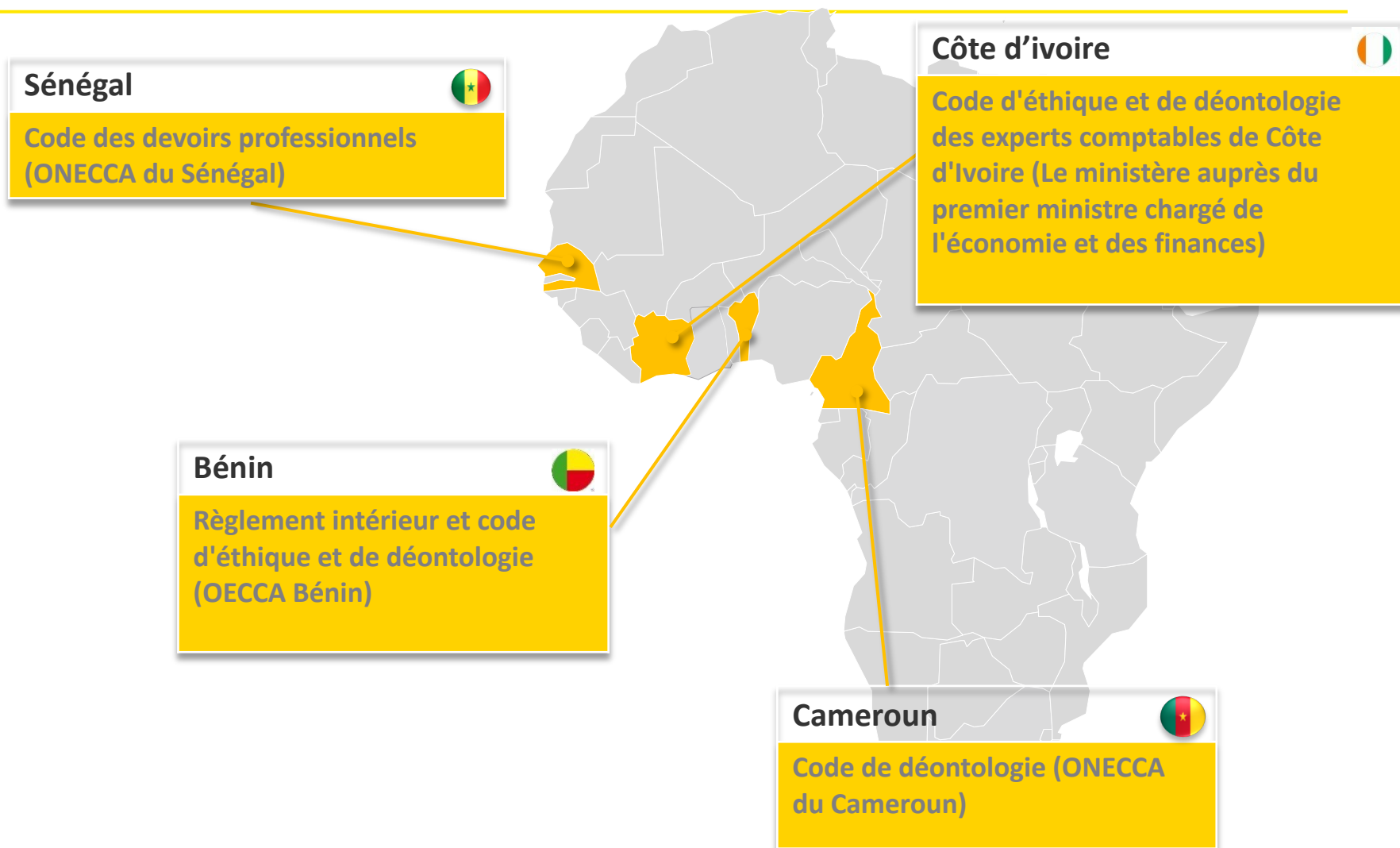
1. Rappel du contexte
2. Structure du Code d'éthique
3. Application générale du Code
4. Professionnels de l'expertise comptable exerçant en cabinet
5. Professionnels de l'expertise comptable n'exerçant pas en cabinet



- 1.** Rappel du contexte d'élaboration du Code d'Ethique

1

Les codes analysés



1

Constats et objectifs atteints par ce Code d'éthique

Les codes existants...par rapport au code de l'IESBA

- ▶ Ne traitaient pas de tous les sujets...
- ▶ Ont été élaborés par rapport à des versions antérieures
- ▶ Sont très succints ...souvent avec des renvois
- ▶ La partie sur les professionnels de l'expertise comptable exerçant en entreprise est très peu développée



Traduction

- ▶ Pas de traduction récente du Code d'éthique de l'IESBA

La version officielle a été élaborée sur une version 2009 de ce code

Le code actuel...

- ▶ Réalisé à partir de la version du Code d'éthique de l'IESBA à jour en Janvier 2016
- ▶ Un résumé du Code d'éthique de l'IESBA en vigueur...
- ▶ complété des dispositions spécifiques à l'OHADA

Traduction

- ▶ exhaustive en français du Code d'éthique de l'IESBA

1

Le Code d'éthique de l'IESBA



**International
Ethics Standards
Board for Accountants™**



Un conseil de normalisation
indépendant qui :

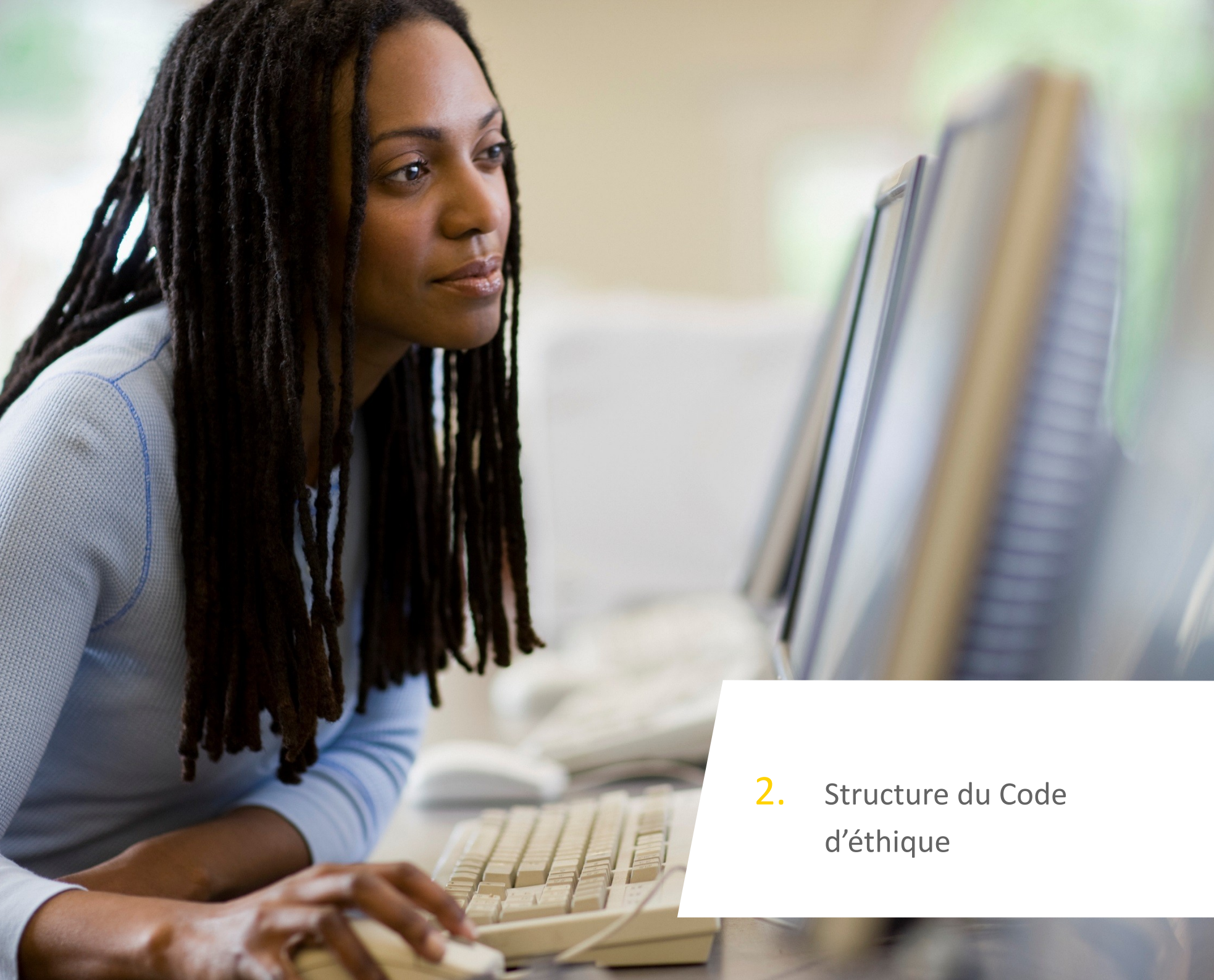
Développe des normes d'éthique de haute qualité et **autres déclarations** pour les **comptables professionnels** du monde entier

Promeut les bonnes pratiques dans le monde

Encourage le débat international sur les **questions éthiques** rencontrées par les **comptables**

Le code de l'IESBA pour les professionnels de l'expertise comptable

Établit les **principes d'éthiques** pour les **2,8 Millions** de **professionnels de l'expertise comptable** membres de l'IFAC



2. Structure du Code d'éthique

2

Structure du Code d'éthique

Titre

Le titre du chapitre du Code d'éthique de l'IESBA est mentionné avec la numérotation issue de ce code:

130 – Compétence et diligence professionnelles

Résumé

Un résumé est présenté dans un encadré bleu:

Le principe de compétence et de diligence professionnelles impose les obligations suivantes à l'ensemble des professionnels de l'expertise comptable :

- Maintenir les connaissances et les compétences professionnelles au niveau requis pour que les clients ou les employeurs bénéficient d'un service professionnel de qualité ;
- Agir de façon diligente en conformité avec les normes techniques et professionnelles applicables lors de la fourniture de services professionnels.

Spécificités et exigences OHADA

Les exigences du Code sont présentées sur un fond grisé. Les spécificités issues de l'environnement juridique OHADA, le cas échéant, sont présentées :

1. L'Acte uniforme de l'OHADA prévoit en son article 717 que « (...) le commissaire aux comptes, ainsi que ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions ».
2. La nécessité de se conformer au principe de confidentialité se poursuit même après la fin des relations entre un professionnel de l'expertise comptable et un client ou un employeur.

2

Contenu du Code d'éthique de l'IESBA

Partie A: application générale du code

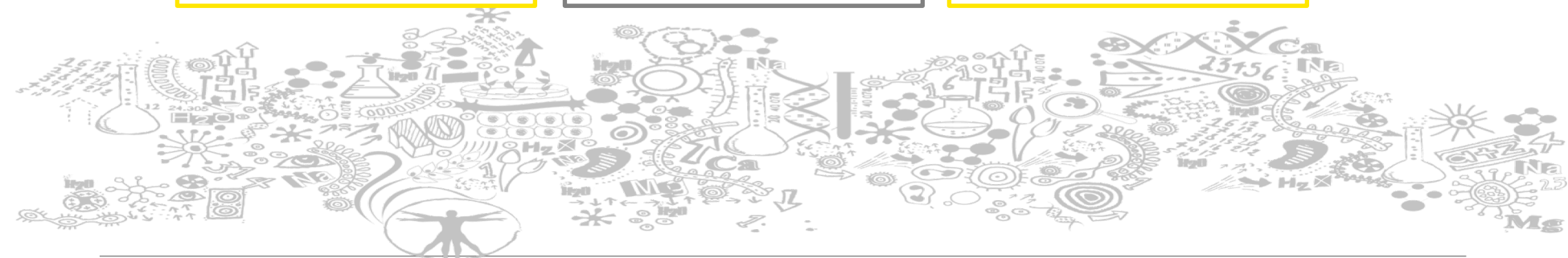
- Intégrité
- Objectivité
- Compétence et diligence professionnelles
- Confidentialité
- Comportement professionnel

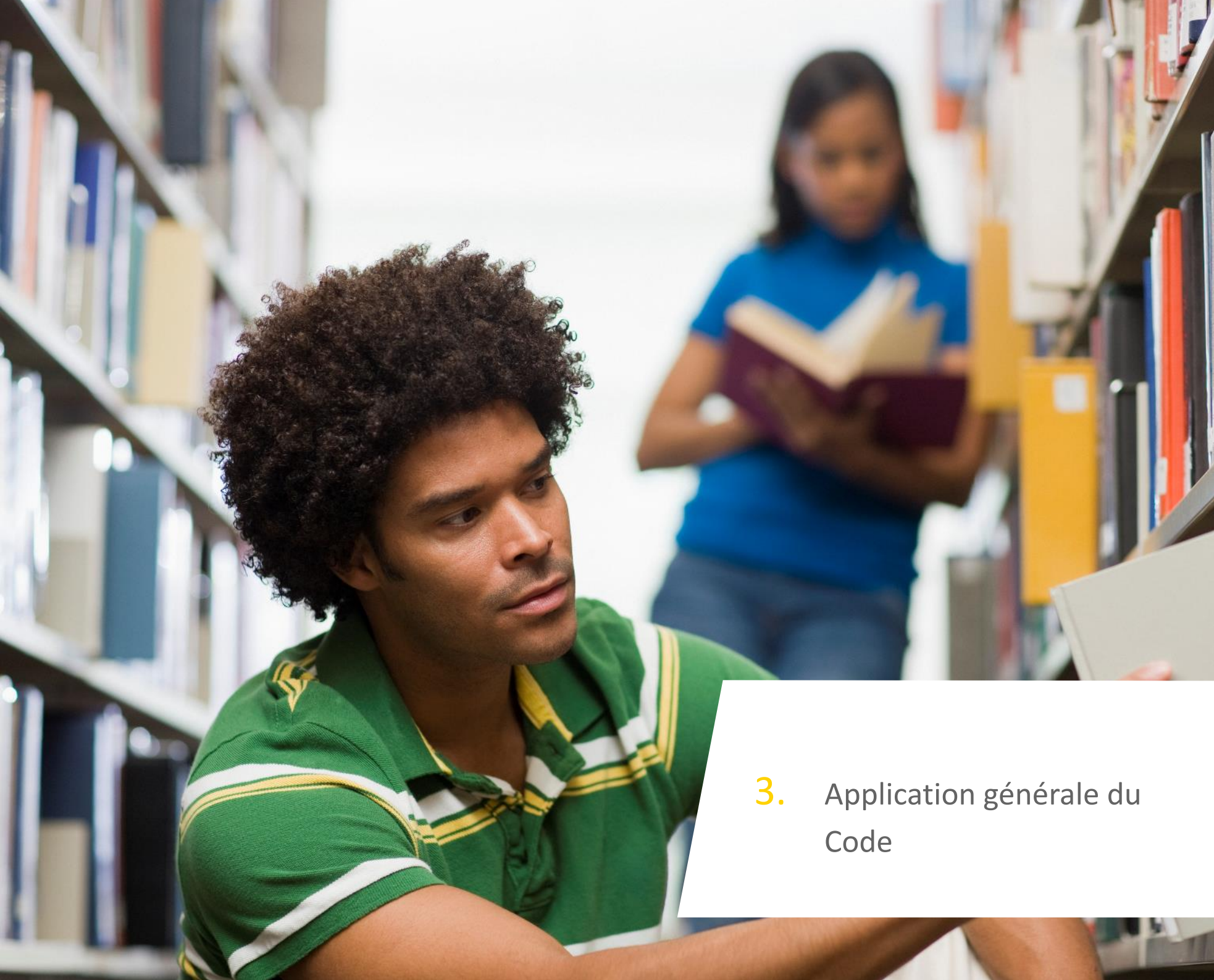
Partie B: professionnels de l'expertise comptable en cabinet

- Nomination professionnelle
- Conflits d'intérêts
- Deuxièmes avis
- Honoraires et autres types de rémunération
- Marketing des services professionnels
- Dons et hospitalité
- Garde d'actifs appartenant aux clients
- Objectivité – tous services
- Indépendance – missions d'audit et d'examen limité
- Indépendance – autres missions d'assurance

Partie C: professionnels de l'expertise comptable n'exerçant pas en cabinet

- Conflits d'intérêt
- Préparation et présentation de l'information
- Exercer avec une expertise suffisante
- Intérêts financiers
- Incitations





3. Application générale du Code



**EQUITE ET SINCERITE**

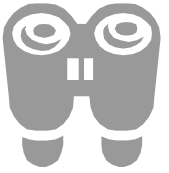
...dans toutes leurs relations professionnelles et leurs relations d'affaires

DROITURE ET HONNETETE

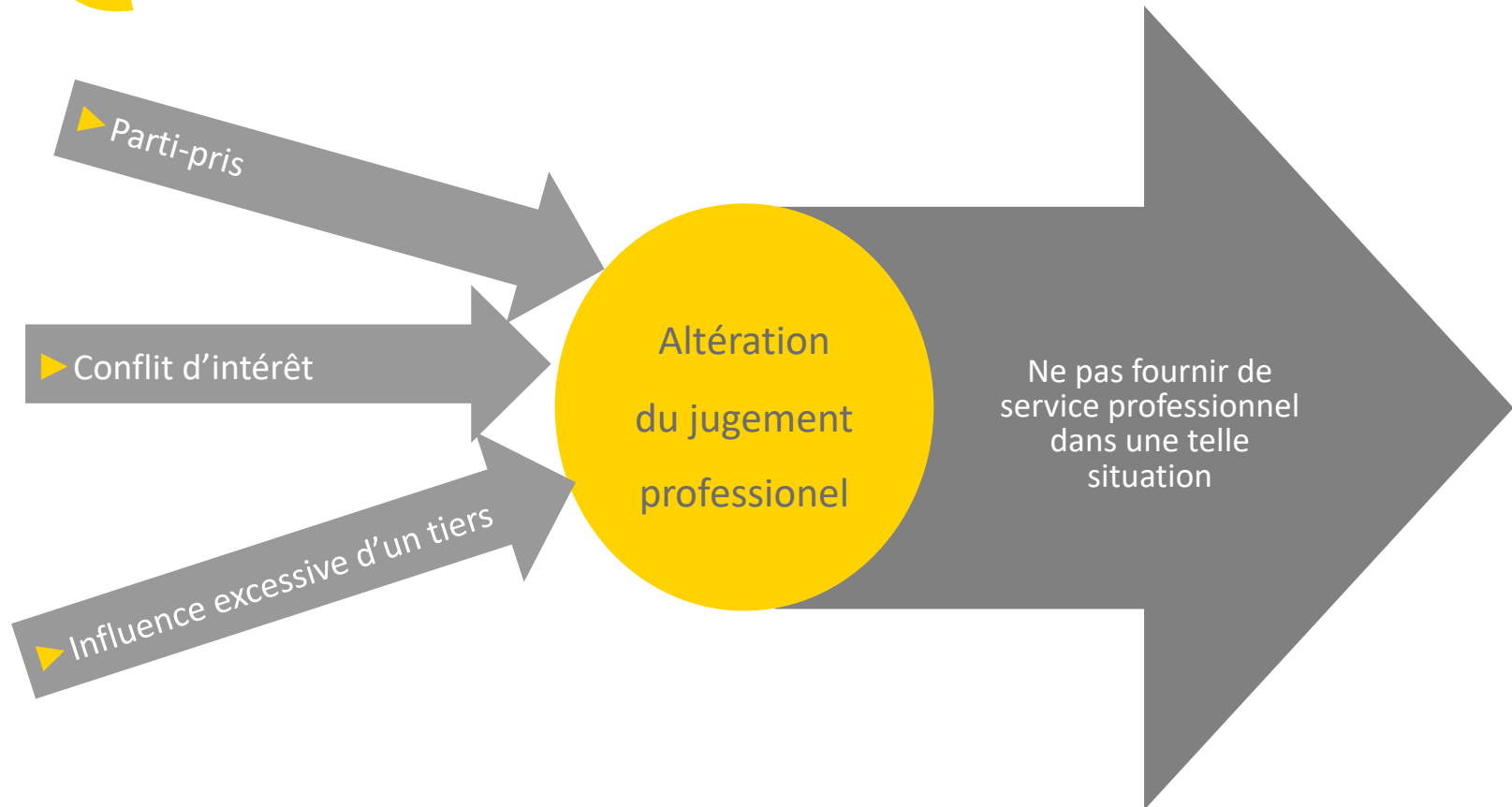
...dans toutes leurs relations professionnelles et leurs relations d'affaires

DISSOCIATION DE TOUTE INFORMATION...

- Contenant une affirmation substantiellement fausse ou trompeuse;
- Contenant des déclarations ou des informations fournies de façon inconsidérée;
- Omettant ou occultant des informations devant être obligatoirement incluses dans le but de tromper.



Le principe d'**objectivité** impose à tous les professionnels de l'expertise comptable de veiller à ce que leur **jugement professionnel** ne soit **pas altéré**.



3

130 – Compétence et diligence professionnelles



La compétence professionnelle: 2 phases

Acquisition

Maintien



Formation continue

Maintenir les **connaissances** et les **compétences professionnelles** au niveau requis pour que les clients ou les employeurs bénéficient d'un **service professionnel de qualité**



Diligences professionnelles

Agir de façon diligente **en conformité avec les normes techniques et professionnelles** applicables lors de la fourniture de services professionnels



Maintien du secret professionnel

Non divulgation en dehors du cabinet ou de l'organisation qui les emploie des **informations confidentielles** recueillies dans le **cadre de leurs relations professionnelles sans autorisation préalable**

Non usage de ces informations pour **leur bénéfice personnel** ou au **bénéfice de tiers**

Maintien de la confidentialité même en société

Mise en œuvre de **mesures raisonnables** assurant le respect de l'obligation de **confidentialité** par les personnes sous sa supervision

Rupture du secret professionnel

International
Ethics Standards
Board for Accountants™



- **Communication** de certaines informations **permise par la loi** et autorisée par le client ou l'employeur ;
- **Communication** de certaines informations **imposée par la loi** (dans le cas de procédures judiciaires ou de révélations aux pouvoirs publics) ;
- **Communication d'informations confidentielles** quand il existe une obligation professionnelle ou un droit de le faire.

- C'est le cas, pour le commissaire aux comptes, lorsqu'il:
- **Signale des irrégularités et des inexactitudes** relevées par lui au cours de l'accomplissement de sa mission ;
 - **Révèle au ministère public les faits délictueux** dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission



Se conformer aux **lois et règlements applicables**



Éviter tout acte susceptible de jeter le **discrédit sur la profession**



Ne pas exprimer de **prétentions exagérées** quant à leurs **services, leurs qualifications et leur expérience**



Ne pas faire d'**allusions désobligeantes** ou des comparaisons sans fondement avec les travaux d'autrui



4. Professionnels de l'expertise comptable exerçant en cabinet

Le professionnel de l'expertise comptable exerçant en cabinet

Ne **doit pas** d'engager sciemment dans :

- une affaire
- un métier
- une activité

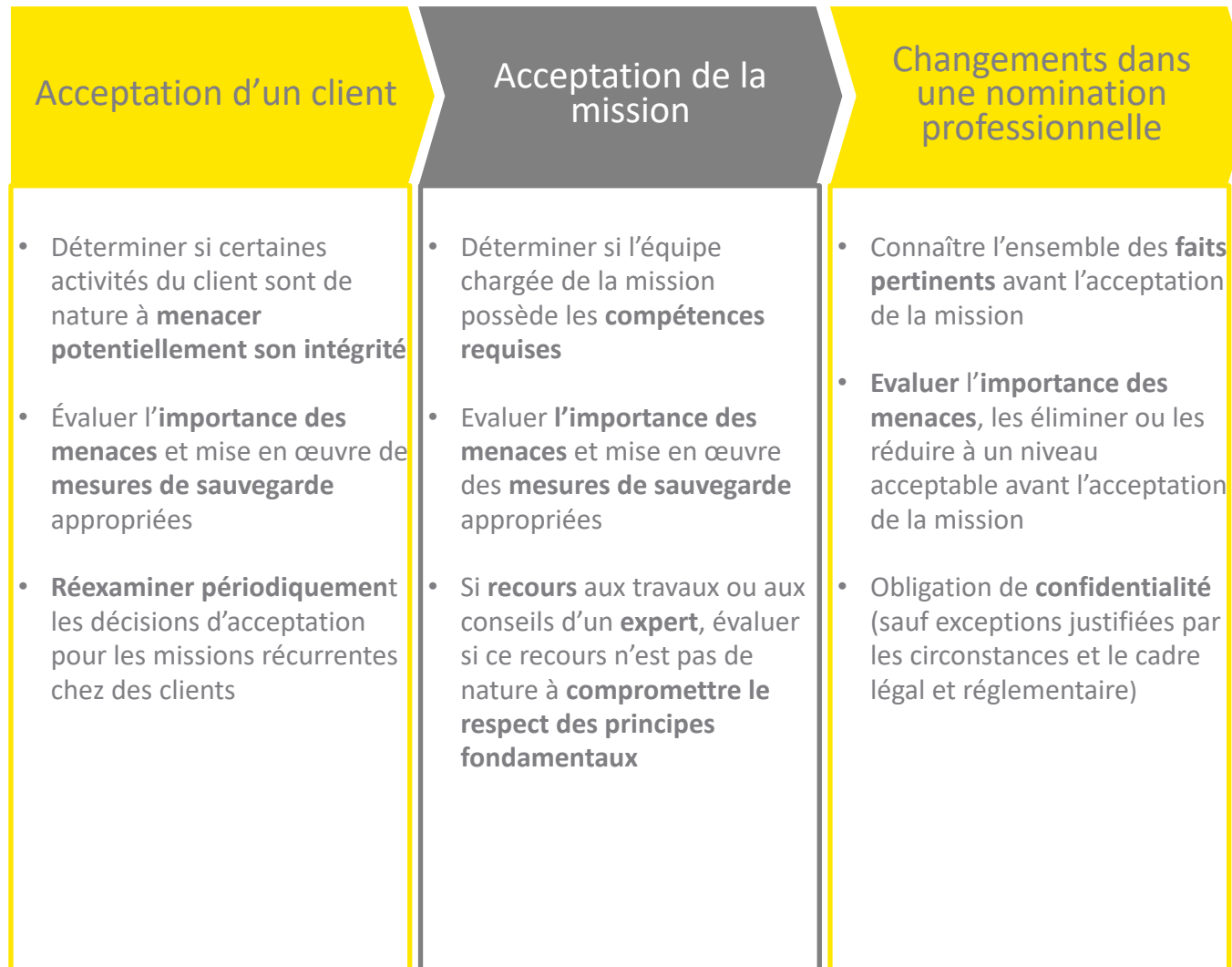
Qui porte atteinte ou qui pourrait porter atteinte à:

- L'intégrité
- L'objectivité
- La bonne réputation de la profession

Menaces sur les
principes
fondamentaux

4

210 - Nomination professionnelle



01

Identification

Prendre des **mesures raisonnables** afin d'**identifier** les circonstances susceptibles de créer un **conflit d'intérêts** tout en restant attentif au principe de **confidentialité**

02

Evaluation

Evaluer le **caractère significatif** des **intérêts** ou des **relations** en jeu et des menaces créées et mettre en œuvre, le cas échéant, les **mesures de sauvegarde** appropriées.

03

Communication

Communiquer la **nature du conflit d'intérêts** et les **mesures de sauvegarde** mises en place

Lorsqu'un **deuxième avis** est demandé au professionnel sur l'application:

- de normes ou principes comptables
- de normes d'audit
- d'informations financières
- de principes à des circonstances ou transactions spécifiques

Il existe des **menaces**...

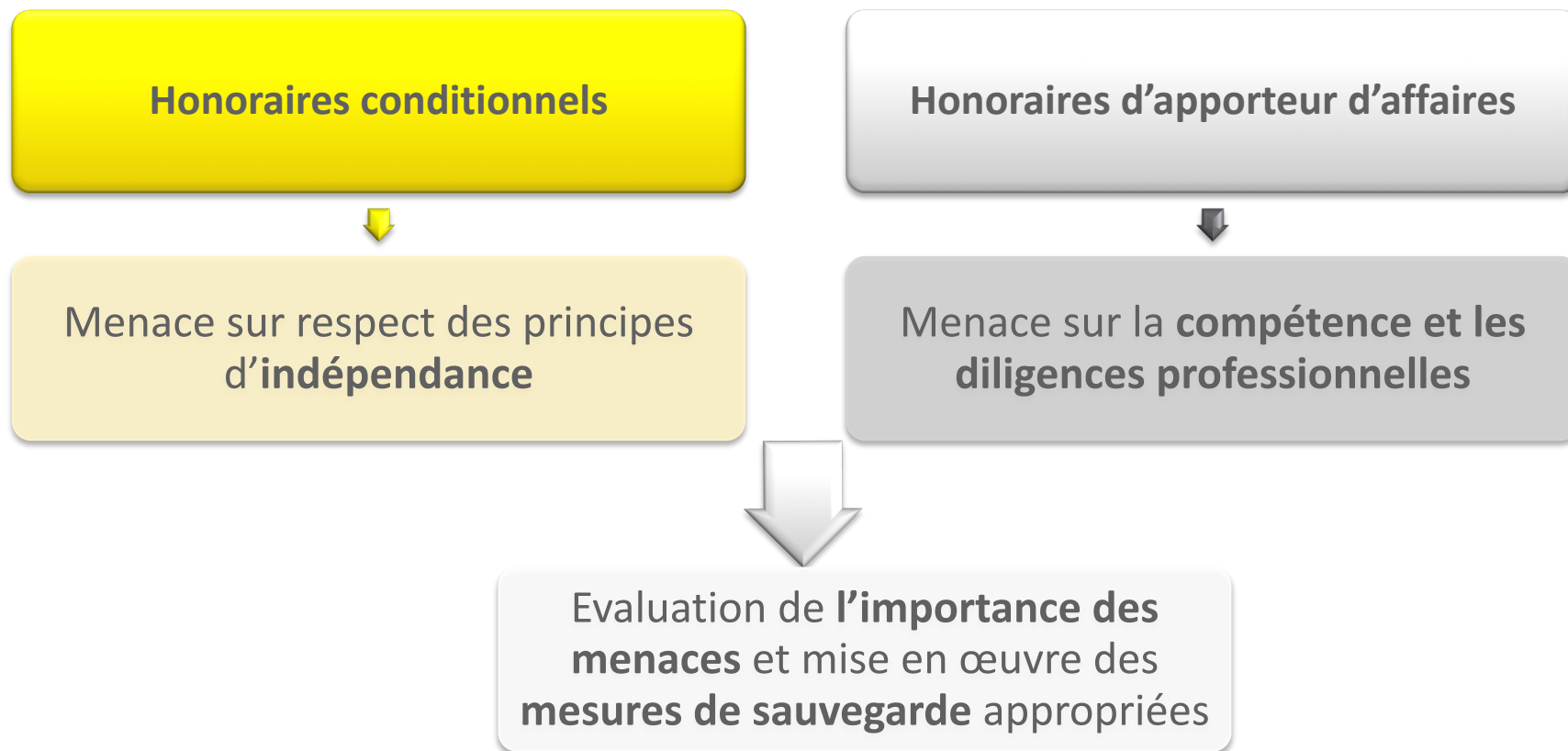
...potentielles sur la **compétence et la diligence professionnelle** de l'expert comptable

Il est donc **nécessaire d'évaluer**...

...l'importance de ces **menaces** et de mettre en place des **mesures de sauvegarde** appropriées

4

240 - Honoraires et autres types de rémunération



4

250 – Marketing des services professionnels 260- dons et hospitalité

MARKETING

- Promotion des services professionnels de l'expert comptable

Menace liée à
l'intérêt personnel

**Ne pas jeter le discrédit sur
la profession**

DONS ET HOSPITALITE

- Offre de cadeaux à un professionnel de l'expertise comptable ou à un membre de sa famille

Menace sur
l'objectivité

- **Evaluation de l'importance des menaces**
- **mise en œuvre le cas échéant, des mesures de sauvegarde nécessaires**

4

270 – Garde d’actifs appartenant aux clients 280 – Objectivité – tous services

Garde d’actifs appartenant aux clients

Modalités de la garde

- Conservation de ces actifs séparément de ses actifs propres ou de ceux du cabinet
- Utilisation de ces actifs que pour l’objet auquel ils sont destinés
- Capacité à rendre compte à tout moment de ces actifs, des revenus, profits ou dividendes générés par ceux-ci



Obligations du professionnel

- Demande des renseignements appropriés sur l’origine de ces actifs
- Examen des obligations légales et réglementaires afférentes
- Conformité avec toutes les lois et règlements applicables à la conservation et à la comptabilisation de ces actifs

Objectivité – tous services

Contextes

- Détention de participation chez un client
- Entretien de relations avec un client, des administrateurs, des cadres ou des salariés de ce client



Obligations du professionnel

- Examen de l’existence de menaces sur la conformité au principe fondamental de l’objectivité
- Evaluation de l’importance des menaces
- Mise en œuvre, le cas échéant, de mesures de sauvegarde appropriées

4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Mise en œuvre du cadre conceptuel appliqué à l’indépendance



4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Entités d’intérêt public

Définition de l’OHADA

- Notion NON définie dans l’Acte Unifome de l’OHADA mais dans le cadre conceptuel du Plan Comptable Général OHADA (PCGO)
- Renvoi à la partie relative aux sociétés commerciales et à la notion d’appel public à l’épargne
- Notion d’appel public à l’épargne définie à l’article 81 de l’Acte Uniforme de l’OHADA

Définition de l’IESBA

- Toutes les sociétés cotées
- Toutes les entités définies comme EIP par la réglementation ou la législation
- Toutes les sociétés pour lesquelles la réglementation ou la législation impose d’effectuer un audit en conformité avec les mêmes règles d’indépendance que celles applicables aux sociétés cotées

Constat:

Notion d’EIP NON définie par une autre législation spécifique

Interrogation

Les EIP telles que définies par ce Code d’éthique doivent-elles se limiter à la définition de l’Acte Uniforme de l’OHADA?

Solution retenue par l’atelier de Ouagadougou:

Se référer aux dispositions prévues par l’Acte uniforme de l’OHADA relatif au droit comptable en cours de révision pour la définition des entités d’intérêt public.

Définition cadre conceptuel du Plan Comptable Général OHADA (PCGO)

Paragraphe 2.2.3.1. Notion d’Entité d’Intérêt Public (EIP)

Sont considérées d’une manière générale comme des entités d’intérêt public:

- Les sociétés cotées;
- Les établissements de crédit;
- Les compagnies d’assurance et de réassurance;
- Les organismes de prévoyance sociale;
- Les entités désignées par les Etats parties comme entités d’intérêt public, par exemple de certaines sociétés d’Etat et concessionnaires de service public (secteurs de distribution d’eau, de l’énergie, des mines, des postes et télécommunications, du transport public, port autonome, etc.)

4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Entités liées



International
Ethics Standards
Board for Accountants™



Société cotée

Société non cotée

**Art 173
Groupe de
sociétés**

Ensemble formé par des **sociétés unies** entre elles par des liens divers qui permettent à l’une d’elles de **contrôler** les autres

➤ Lorsqu’il est fait référence dans le présent code au **client d’audit**, il comprend....

Art 174

Contrôle

Détention effective du pouvoir de décision dans cette société

Toutes les entités liées
(sauf indication contraire)

**Seules les entités liées sur
lesquelles il exerce un
contrôle direct et indirect**

Participation

Détention d’une fraction de capital
>=10%

4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Violation d’une disposition de cette section



4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Application du cadre conceptuel à l’indépendance (1/2)

Un certain nombre de **situations évoquées** par le **Code d’éthique** sont susceptibles de menacer le **principe d’indépendance**:



Détention d’un intérêt financier dans un client d’audit



- Menace d’intérêt personnel
- Existence et importance des menaces créées dépendent du:
 - Rôle du détenteur
 - Caractère direct ou indirect de l’intérêt financier
 - Caractère significatif de l’intérêt financier
- Article 698 de l’Acte Uniforme de l’OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE

Prêts et cautions consentis à un membre de l’équipe d’audit



Sauf si consentis dans des conditions de prêt normales

Relations de longue date entretenues par le personnel d’encadrement chez un client d’audit



- Menace liée à la familiarité et à l’intérêt personnel
- **EIP**: la même personne ne doit pas occuper la fonction **d’associé d’audit principal** pendant **plus de 7 années**. **Délai de viduité de 2 ans** qui passera à **5 ans** pour les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2018

Liens commerciaux et relations d’affaires

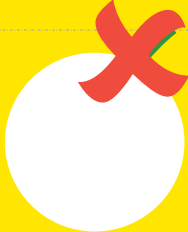






Sauf si insignifiants pour le cabinet, le client ou ses dirigeants

4

290 – Indépendance – Mission d’audit et examen limité

Application du cadre conceptuel à l’indépendance (2/2)

<p>Occupation d’un emploi chez un client d’audit EIP</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Menace liées à la familiarité ou à l’intimidation si un associé d’audit principal rejoint ce client d’audit en qualité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d’administrateur ➤ de cadre dirigeant ➤ de salarié exerçant une influence notable sur la préparation des états financiers sur lesquels le cabinet va exprimer une opinion 	<p>Liens familiaux et personnels</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exclusion de l’équipe d’audit si un membre de sa famille immédiate est: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur ▪ Cadre dirigeant ▪ Salarié en mesure d’exercer influence notable sur la préparation des documents comptables ou des états financiers 	<p>Personnes récemment employées par un client d’audit</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exclusion de l’équipe d’audit si: <ul style="list-style-type: none"> ▪ fonctions d’administrateur ▪ de cadre dirigeant ▪ salarié en mesure d’exercer une influence notable sur la préparation des documents comptables ou des états financiers du client 	<p>Exercice de fonctions d’administrateur ou de cadre dirigeant chez un client d’audit</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdit pour tout associé ou salarié du cabinet ➤ Interdit d’exercer la fonction de secrétaire général également 	<p>Détachement temporaire de personnel à un client d’audit</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si de courte période ➤ Si les services rendus sont des missions d’assurance autorisées ➤ Si pas de responsabilité de gestion
---	--	---	--	---

4

Prestations de services autres que des missions d'assurance à des clients d'audit (1/4)



Sont **interdites** les prestations ci-contre...

Responsabilités de direction

Ne sont **pas réputées** être de la **responsabilité de la direction** les **activités**:

- de **caractère routinier et administratif**
- impliquant des **sujets non significatifs**

Politiques de rémunération et d'évaluation

- D'un **associé principal d'audit...**
- ne doivent **pas** être **fonction** de sa **capacité à vendre** des prestations **autres que des missions d'assurance** à son client d'audit

Dons et libéralités

- **Interdiction** au cabinet et aux membres de l'équipe d'en accepter **sauf si valeur en cause négligeable**

Travaux administratifs

- Sauf s'ils permettent la réalisation de **tâches mécaniques et routinières**

Prestations juridiques

- **Représentation** d'un client dans la **résolution d'un litige**
- Exercice de **fonctions de conseiller général** aux **affaires juridiques** du client d'audit

Prestations d'audit interne

- Si **responsabilité de gestion assumée**

4

Prestations de services autres que des missions d'assurance à des clients d'audit (2/4)

Préparation de documents comptables et d'états financiers

...sur lesquels le cabinet va **exprimer une opinion** ou d'**information financière** formant la **base des états financiers**:

Clients d'audit qui ne sont pas des EIP



Si les travaux sont **routiniers** ou **mécaniques**

Clients d'audit qui sont des EIP



Prestations relatives aux SI

- impliquant la **conception** ou la **mise en place** de **SI** ayant un **impact significatif** sur l'**information financière** publiée ou **gènèrent** des **informations** qui sont **significatives** par rapport aux **documents comptables** ou aux **états financiers**

Clients d'audit qui ne sont pas des EIP



Mais des **mesures de sauvegarde** sont **nécessaires**

Clients d'audit qui sont des EIP



4

Prestations de services autres que des missions d'assurance à des clients d'audit (3/4)



Prestations d'évaluation

Clients d'audit qui ne sont pas des EIP



- Si elles ont une **incidence significative** sur les **états financiers**
- Si elles impliquent un **degré important de subjectivité**

Clients d'audit qui sont des EIP



- Si elles sont de nature à avoir un **impact significatif, individuellement ou en cumulé** sur les **états financiers**

Services de recrutement

Clients d'audit qui ne sont pas des EIP



- **Mais des mesures de sauvegarde** sont nécessaires car ces services créent des **menaces**.

Clients d'audit qui sont des EIP



- Pour des postes d'**administrateur**, de **cadre du client**, de **membre de la direction générale** susceptible d'exercer une **influence significative** sur la **préparation des documents comptables et des états financiers**

4

Prestations de services autres que des missions d'assurance à des clients d'audit (4/4)

Honoraires

Clients d'audit qui ne sont pas des EIP

- Existence d'une **menace** quand les **honoraires totaux générés** par un **client d'audit** représentent:
 - une **large proportion** des **honoraires totaux du cabinet**
 - une **large proportion** du **chiffre d'affaire** géré par un **associé donné**
- **Evaluation** de la **menace**
- Mise en œuvre des **mesures de sauvegarde** appropriées le cas échéant

Clients d'audit qui sont des EIP

- Si pendant **2 années consécutives**:
Les **honoraires totaux** provenant d'un **même client et des ses entités liées** représentent:
 - **>15%** des **honoraires reçus par le cabinet**
- **Communication** du dépassement de seuil aux personnes en charge de la **gouvernance** du client
- Mise en place de **mesures de sauvegarde** appropriées
- Mise en œuvre d'une **revue préalable** à l'**émission de l'opinion**



4

291 – Indépendance – Autres missions d'assurance



4

291 – Indépendance – Autres missions d'assurance

Violation d'une disposition de cette section

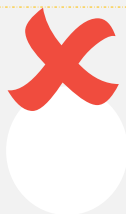


4

Prestations de services autres que des missions d'assurance à des clients d'une mission d'assurance



Responsabilités de direction



- **Interdiction** d'endosser une responsabilité de direction **sauf si...**
- Elle n'est **pas liée** à l'**objet considéré** par la mission, ni à l'**information sur l'objet considéré** par la mission d'assurance
- Un **membre de la direction** est **en charge** de **prendre des décisions** relevant à proprement parler de la **responsabilité de la direction**

Honoraires

- Les **honoraires totaux** générés par une mission d'assurance **représentent une large proportion**:

- des **honoraires totaux du cabinet**
- Du **chiffre d'affaires généré par un associé** donné

⇒ **Menace**

- Doit être évaluée
- Mise en oeuvre de mesures de sauvegarde le cas échéant

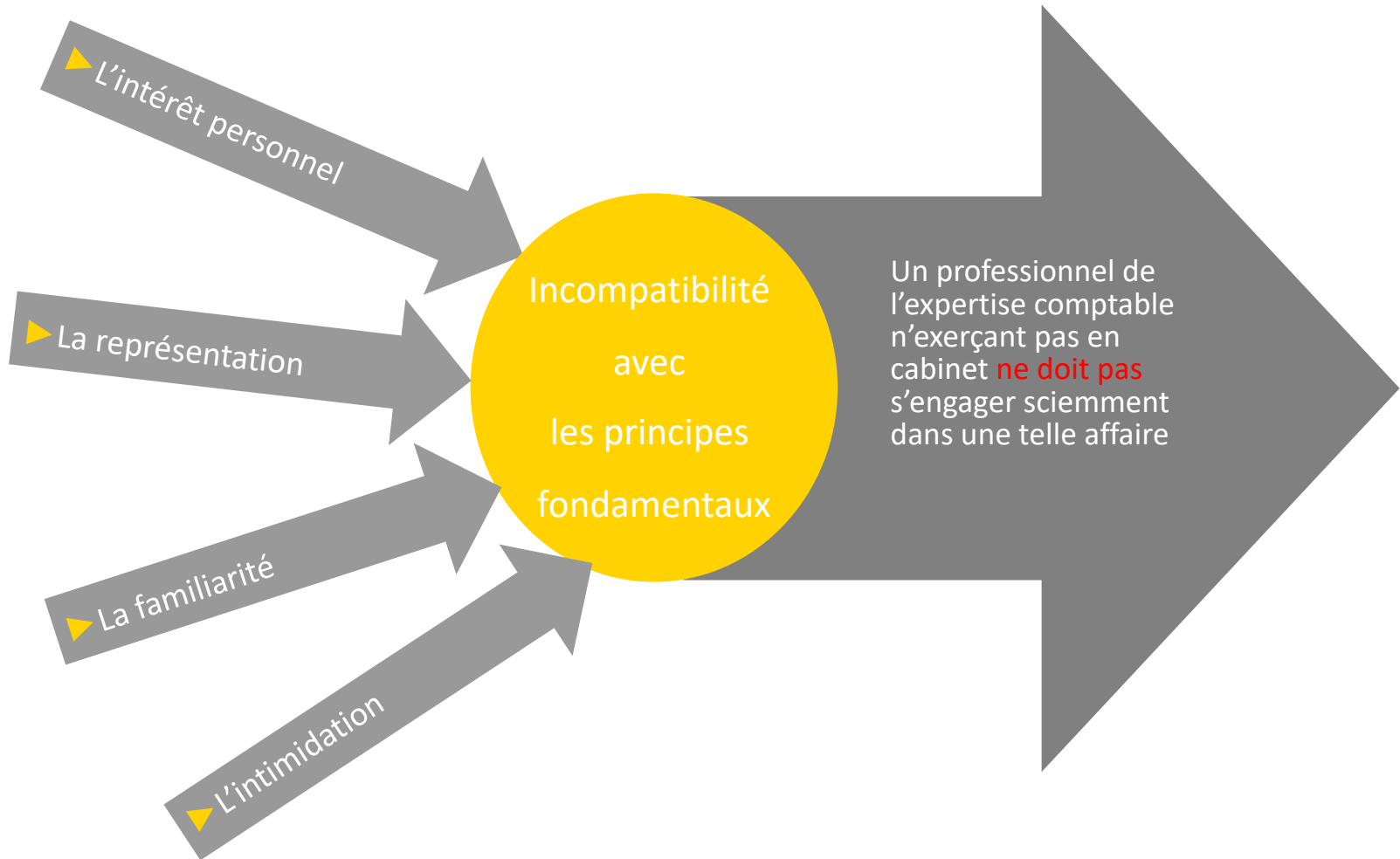
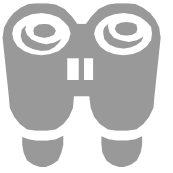
Dons et libéralités



- **Interdiction** au cabinet et aux membres de l'équipe d'en accepter **sauf si ...**
- **...valeur** en cause **négligeable** et **sans importance**



5. Professionnels de l'expertise comptable n'exerçant pas en cabinet



5

Menaces sur les principes fondamentaux

310

Conflits d'intérêts

- ▶ Faire face à des **pressions...**
- ▶ ...susceptibles de le pousser à **agir** ou à **se comporter** de façon à **menacer directement ou indirectement** la conformité aux **principes fondamentaux**
- ▶ **Évaluer** ces **menaces**
- ▶ Mettre en place **procédures de sauvegarde appropriées** le cas échéant

320

Préparation et présentation de l'information

- ▶ Faire face à des **pressions...**
- ▶ Susceptibles de le pousser à **s'associer** ou à **laisser les actions de tiers l'associer à des informations trompeuses** de façon à **menacer directement ou indirectement** la conformité aux **principes fondamentaux**
- ▶ **Évaluer** ces **menaces**
- ▶ Mettre en place **procédures de sauvegarde appropriées** le cas échéant

330

Exercer avec une expertise suffisance

- ▶ **Ne pas induire intentionnellement** en erreur son employeur sur le **niveau de compétence** dont il dispose
- ▶ **N'entreprendre que** les **tâches** pour lesquelles il a, ou peut acquérir une **formation ou une expérience spécifique suffisante**
- ▶ **Ne pas manquer** de **solliciter les conseils et l'assistance appropriés d'un expert**

340

Intérêts financiers

- ▶ **Ne pas manipuler des informations** ni **se servir d'informations confidentielles** pour leur **avantage personnel**
- ▶ **Évaluer** l'importance de la **menace**
- ▶ Mettre en place des **procédures de sauvegarde appropriées** le cas échéant

Réception d'offres

Contexte

- Un **professionnel** de l'expertise comptable ou un **membre de sa famille** peut...
- ...**se voir offrir des incitations** (cadeaux, hospitalités...)

Proposition d'offres

Contexte

- Il est attendu du professionnel ou des **pressions** s'exercent sur lui...
- ...pour qu'il **offre des incitations**
- ...en vue **d'influencer indument le jugement professionnel d'un tiers**

Menaces sur la conformité aux principes fondamentaux

- *Evaluer l'importance de ces menaces*
- *Mettre en place les **mesures de sauvegarde** appropriées le cas échéant*



Merci pour votre attention.
Des questions?